



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

*Commission Départementale
d'Aménagement Commercial*

Direction départementale des Territoires
Service Territoires et Développement

AvisDecisionCNAC.odt

AVIS DE DÉCISION

DE LA COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Projet de création d'un magasin TRIDÔME à MARMANDE

La C.N.A.C. a examiné, lors de sa réunion du mercredi 2 mai 2012, le recours n° 1309 T exercé contre la décision de la commission départementale d'aménagement commercial du 5 janvier 2012 autorisant la création d'un magasin de bricolage à l'enseigne TRIDÔME sur la commune de MARMANDE au profit de la société civile « ISIS », dont le siège social est Domaine de Bonne Source à NARBONNE (11100).

La décision de la CNAC est une autorisation.

Agen, le **05 JUIN 2012**

Pour le Préfet
Le Chef d'unité

Laurent BELIN